Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00400 **Publié le 29 octobre 2026**

Arrêté n° 2026-694/PR du 29 septembre 2026

Relatif à la nomination de madame Marjorie WEJIEME, ingénieur 2ème grade du statut particulier des personnels techniques de Nouvelle-Calédonie, en qualité de directrice par intérim de l'environnement de la province des îles Loyauté

Le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi modifié n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 234 du 13 décembre 2006 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités et établissements publics de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 2009-03/API du 23 janvier 2009 prévoyant les modalités d'application du régime indemnitaire au profit des personnels d'encadrement et assimilés de la province des îles Loyauté,

Vu la délibération modifiée n° 2019-44/API du 30 juillet 2019 relative à l'organisation des services provinciaux,

Vu l'arrêté n° 2020-552/PR du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction de l' environnement de la province des îles Loyauté,

Vu la délibération n° 2026-42/API du 03 juillet 2026 portant élection du président et du bureau de l' assemblée de la province des îles Loyauté,

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 15 septembre 2026, madame Marjorie WEJIEME, ingénieur 2ème grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie est nommée directrice par intérim de l'environnement de la province des îles Loyauté.

Article 2 : A compter de cette même date, l'intéressée :

- est détachée dans la grille D des emplois de direction ;
- est classée au 13ème échelon de la grille D des emplois de direction (IB : 820 et INM : 672).

Article 3 : A compter de cette même date, elle bénéficiera de l'indemnité mensuelle de sujétion prévue à la délibération modifiée n° 2009-03/API du 23 janvier 2009 susvisée, soit 1/12ème de la valeur de 72 points d'INM de la grille locale de traitements.

Article 4 : A compter de cette même date, l'arrêté n°2025-686/PR du 28 octobre 2025 relatif à la nomination de madame Marjorie WEJIEME, ingénieur du statut particulier des personnels techniques de Nouvelle-Calédonie, en qualité de directrice de l'environnement de la province des îles Loyauté, est abrogé.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté et notifié à l'intéressée.

Pour le Président de la Province des Iles Loyauté par délégation la Secrétaire Générale par intérim

RINA PARAU